

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| | | |

1. Intitulé du projet

Requalification de la RD 5 à Vernon (27) sur un linéaire de 1,9 km

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|-----------------------------------|--|
| Rubrique 6.a. | <p>Requalification de la voirie de la Route Départementale 5 sur une longueur de 1,9 km sur le territoire de la commune de Vernon (27)</p> <p>Le projet est soumis à la rubrique 2.1.5.0 et 3.2.2.0 de la nomenclature IOTA.</p> |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La requalification de la voirie de la RD5 consiste en :

- La réfection de la chaussée existante
- L'aménagement des accotements actuellement en tout venant (trottoir, stationnement, espace paysager....)
- La mise en place d'aménagements de sécurité pour limiter la vitesse

4.2 Objectifs du projet

Le réaménagement de la RD 5 revêt un intérêt majeur :

- Il s'inscrit dans un objectif global de valorisation des entrées de ville ;
- Il permet le transit des touristes entre Vernon et Giverny et doit constituer un atout touristique supplémentaire pour Vernon ;
- Il permet de desservir la zone sportive de la Ville de Vernon ;
- Il accompagne l'aménagement de la Seine à Vélo porté par le Département.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise du projet de travaux a été divisée en deux tronçons.

Les travaux du premier tronçon (débutant au niveau du rond-point à Vernon) s'étaleront sur une durée de 7 à 8 mois et doivent débuter en octobre 2019.

Les travaux du second tronçon (en limite de Giverny) sont prévus sur 6 mois à compter d'octobre 2020.

Sur chacun des tronçons, les travaux se dérouleront comme suit :

- 1/travaux préliminaires : dépose du mobilier urbain, démolition des ouvrages maçonnés, rabotage de la chaussée
- 2/terrassement de la terre végétale et de la chaussée, mise en place de matériaux nobles pour la structure de la future chaussée
- 3/borduration pour la création des places de stationnement et des trottoirs, réfection de la chaussée en enrobé
- 4/réalisation de noues paysagères pour la gestion des eaux pluviales

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu est similaire à l'actuel de 4 500 véhicules par jour (hors saison touristique)

Une voie cyclable et des trottoirs seront aménagés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (en cours)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|------------------------------|-----------------------|
| Superficie globale du projet | 26 600 m ² |
| Longueur totale du projet | 1,9 km |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD5 à Vernon dans l'Eure

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 29' 22" 5 Lat. 49° 05' 48" 6

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 30' 35" 7 Lat. 49° 05' 12" 5

Communes traversées :

Vernon (27)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après le site géoportail, les ZNIEFF les plus proches du sites sont : - Les coteaux de Giverny (type I) à 50 m au nord-est, - La cote de Saint-Michelet-Le-Vallon du Mesnil-Million (type II) à 40 m au nord-est, - l'Ile Maurice (type I) à 130 m au sud ouest, - l'Ile de l'Horloge (type I) à 250 m au sud-ouest, - Les îles et berges de la seine en amont de Rouen (type II) à 60 m au sud-ouest. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Zone Hors champs de montagne Source : observatoire-des-territoires.gouv.fr |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites les plus proches sont localisés à plus de 10 km (source : géoportail.gouv.fr) |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La Route Départementale n°5 n'est pas concernée par le PPBE de l'Eure. Les routes de l'Eure concernées par le PPBE sont la RD181, la RD321 et la RD 6015. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La commune de Vernon fait l'objet des plans de prévention suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inondation par crue liée à un débordement de la Seine (pas de cartographie); - Inondations par remontées de nappes naturelles (pas de cartographie); - PPRT de la SNECMA <p>Le PPRT est approuvé. Le PPRI à Vernon est en cours d'élaboration à ce jour.</p> |
| <p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le site BASOL le plus proche est recensé à environ 1 km au sud, de l'autre coté de la Seine.</p> <p>Sources : infoterre.brgm.fr, base de données BASOL</p> |
| <p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La commune de Vernon fait partie d'une zone de répartition des eaux concernant la nappe de l'Albien (protégée sous la formation des Argiles du Gault).</p> <p>source : DREAL</p> |
| <p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La RD5 est en partie dans le périmètre rapproché des captages suivants "Plateaux de l'espaces F1 et F4" et 'les prés de Vernonnet, stade 1 et 2". (source : ARS Normandie)</p> |
| <p>Dans un site inscrit ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Une partie du tracé de la route est localisé dans le site inscrit de la Vallée de la Seine à Vernon. (source : DREAL)</p> |
| <p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> | <p>Lequel et à quelle distance ?</p> |
| <p>D'un site Natura 2000 ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La RD5 est situé à proximité (50 m au sud) du site NATURA 2000 de la vallée de l'Epte. (source : Géoportail.gouv.fr)</p> |
| <p>D'un site classé ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La RD5 borde l'emprise du site classé "Giverny - Claude Monet, le confluent de la Seine et de l'Epte". (source : DREAL)</p> |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La mise en place de drains n'est pas prévue dans le cadre de la réalisation du projet. des noues paysagères recueillant les eaux de ruissellement sont prévues en bordure de route. |
| Ressources | | | |
| Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les déblais et les enrobés non recyclables seront évacués en filières d'élimination adaptées. |
| Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Apports de graves recyclées, enrobé, bordure en béton. |
| Milieu naturel | | | |
| Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Car il ne s'agit pas de la création d'une route mais de la requalification d'une voie déjà existante. |
| Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La route étant déjà existante, sa requalification n'entraînera pas de modification particulière à l'existant concernant le site Natura 2000 proche. |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | cf PPRT |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque d'inondation par débordement de la Seine, uniquement sur une partie de l'emprise du projet de travaux |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le trafic routier est déjà existant. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | En phase travaux des engins de travaux seront présents . Une fois le projet finalisé, il n'est pas prévu d'augmentation du trafic, donc pas d'augmentation du bruit. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux des engins peuvent être à l'origine de vibrations. Une fois la route remise en service, aucune augmentation du trafic n'étant prévue, il ne devrait pas engendrer de vibrations supplémentaires à l'actuel. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les enrobés ne pouvant être recyclés seront envoyés en ISDND. |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Suite au bordurage de la route, des noues paysagères seront réalisées afin de limiter les ruissellements des eaux pluviales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non car la route est déjà existante, il s'agit uniquement de sa requalification. De plus, il n'est pas prévu d'augmentation particulière du trafic.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| 5/Localisation des captages d'eau potable (ARS) - (rubrique 5) 6/PLU de la ville de Vernon - (rubrique 5) 7/Zone de répartition des eaux (Carmen)- (rubrique 5) 8/Sites inscrits et classés (Carmen)- (rubrique 5) 9/Plus hautes eaux connues (Géoportail)- (rubrique 5) 10/Zone natura 2000 (Géoportail)- (rubrique 5) 11/ZNIEFF (Géoportail)- (rubrique 5) |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Vernon (27)

le, 12/07/2011

Signature

